



## AMAP Lacanau

Assemblée Générale du 18 Janvier 2011

### Compte Rendu

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée générale du 18 janvier 2011 ont été adoptées à l'unanimité

Début de la séance : 19h20
----------------------------

#### Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Mot du président
- 3- Rapport moral
- 4- Rapport financier détaillé et projection 2011
- 5- Questions diverses

#### 1- Désignation du secrétaire de séance

Cécile Darracq est chargée de rédiger le compte rendu.

#### 2- Mot du Président

##### ➡ Remerciements :

Le président, Laurent Marion, remercie

Les producteurs présents : Grégory Hullot (Maraicher), Jean-Claude (fromage de chèvre), Mme Morlot (viande)

Les producteurs excusés : Mme Sarres (brebis), Mr Eyquard (œufs), Mr Brin (pêcheur)

Les personnes présentes de s'être déplacées, dont les représentant AMAP Gironde : Gaëlle Bertoneche et sa collègue Céline Erika Valette, gérante du cinéma, pour la mise à la disposition gracieuse de la salle accueillant la réunion

Alban et Stéphane (absents) pour la mise à disposition gracieuse d'un lieu d'accueil lors des distributions légumes, œufs, fromage et miel (lundi soir au Huga)

Les gérants du Kalicoba (absents) pour la mise à disposition gracieuse de leur auvent lors des distributions de volaille, poisson, veau et confiture (vendredi soir Lacanau ville)

##### ➡ Mention du compte rendu de l'AG précédente (remis à chacun à l'arrivée) pour approbation

Le compte rendu de l'assemblée générale du 25 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité

⇒ Le point sur les différents contrats :

Contrat légumes 50 adhérents (stable) et importante liste d'attente  
Contrat volaille 28 adhérents (stable)  
Contrat Poisson 40 adhérents (stable) mise en place d'une liste d'attente  
Contrat Brebis 22 adhérents (stable) et toujours, ponctuellement un contrat breuil et un contrat agneau de lait  
Contrat Œufs 30 adhérents (stable)  
Contrat Chèvre (stable)

Contrat ponctuel bœuf/veau entre 10 et 15 caissettes (stable)  
Contrat ponctuel Miel (stable)  
Contrat ponctuel confitures 15aine d'adhérents (en cours)

### 3- Rapport Moral

⇒ Les actions sur le terrain :

- Ramassage de pommes de terre sur l'exploitation de Grégory :  
1<sup>er</sup> jour : plantage  
2<sup>ème</sup> jour : ramassage (+ une autre session de ramassage effectuée par les adhérents d'une autre AMAP)  
Plus de 4 tonnes de pommes de terre ont ainsi été ramassées
- La visite prévue en 2010 des ruches à miel sera reportée en 2011 : La ruche transparente ludique et éducative sera, à nouveau étudiable au printemps

⇒ Une nouvelle AMAP a vu le jour au Porge proposant, pour le moment, la production d'un maraicher et d'un pêcheur (Mr Brin). Un certain nombre d'adhérents AMAP Lacanau, résidents du Porge, ont donc intégré l'association de leur commune, libérant quelques paniers pour de nouveaux adhérents Canaulais.

⇒ Le site [amaplacanau.canalblog.com](http://amaplacanau.canalblog.com) :

Avait été évoqué, lors de la dernière AG, le projet de solliciter un prestataire extérieur, rémunéré par l'association, pour la création et la gestion d'un site internet digne de ce nom. Cette démarche a finalement été effectuée en interne par Framboise Boyé (membre du bureau) qui alimente et tient à jour, gracieusement, le site amaplacanau sur Canalblog

⇒ Rappel de la législation :

- L'association AMAP Lacanau est déclarée au Journal Officiel
- Aucun échange d'argent ne doit avoir lieu lors des distributions (sauf bœuf et veau impliquant un réajustement tarifaire lors des distributions selon poids de chaque colis)
- Mention de la TVA sur chacun des contrats (sauf contrat poisson non soumis à la TVA)
- Chaque adhérent doit s'acquitter de son adhésion annuelle dont découle la prise en charge des biens et des personnes, par l'assurance de l'association, lors des distributions.
- Intervention de Gaëlle du Relais Amap Gironde :

- Oui au covoiturage et aux récupérations groupées de paniers, attention cependant aux conditions de transports et au respect de la chaîne du froid selon les produits.
- Lors des participations ponctuelles des adhérents sur les exploitations (ramassage de pommes de terres, nettoyage des plastiques, réparation des serres), il appartient au producteur de contracter une assurance annuelle protégeant les bénévoles d'un jour (assurance contractée par notre maraicher Grégory Hullot).
- Les problèmes liés à la législation encadrant le contrat poisson qui avaient été évoqués lors d'un mail par le coordinateur poisson (étiquetage, distribution impossible au-delà de 50km entre autres) sont inquiétants mais à ne pas exagérer. Le centre Miramap veille et aucune loi n'a encore été votée à ce sujet.

#### ➡ Lieux de distributions :

Aucune suite n'a été donnée aux prémices engagés avec la mairie concernant un local.

- Le bureau maintient son souhait de voir dispatchés les lieux de distributions sur Lacanau ville et Lacanau Océan
- Les lieux de distributions privés actuels peuvent être améliorés, mais confèrent à l'association une certaine autonomie vis-à-vis de la commune et des éventuelles critiques concernant une concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants Canaulais. Cette autonomie permet d'éviter une sur gestion des distributions (clefs à récupérer, ménage à effectuer, référent responsable disponible), contrepartie généralement demandée par la mairie.

Le projet de construction d'une halle à Lacanau ville (à côté de la Gaieté) a retenu, malgré tout, l'attention du bureau. Les besoins seront réévalués régulièrement en fonction de l'évolution de l'association.

#### ➡ Ajouts au règlement intérieur (votés à l'unanimité des présents)

- Rachat de panier :  
Ajout de la mention « L'association se dégage de toute responsabilité lors d'échange, cession ou rachat ponctuel de panier. La gestion de ces transactions reste, exclusivement, à la charge de l'adhérent qui conserve toutefois, la possibilité de diffuser son annonce de panier libre par l'intermédiaire des coordinateurs en en faisant la demande par mail à [amaplacanau@hotmail.fr](mailto:amaplacanau@hotmail.fr)
- Rachat durant une longue période d'absence ou rachat de contrat en cours de validité :  
Cette personne sera considérée comme nouvel adhérent et devra impérativement, au regard de l'assurance, s'acquitter de l'adhésion (du mois de janvier au mois de juin 10€ - du mois de juin au mois de décembre 6€)
- Engagement solidaire auprès de nos producteurs, qui, du fait de leurs choix de production respectueux de l'environnement, sont d'autant plus dépendants des aléas climatiques et des nuisibles.

## 4- Rapport financier détaillé et projection 2011

### Pour l'année 2010 :

Au crédit : 1111.00€

Au débit : 781.18€

Bénéfice : 329.82€

### Ventilation

<b>Solde au 31/12/2010</b>	710,00
<b>RECETTES 2010</b>	Montant €
Adhésion 2010	1111,00
<b>DEPENSES 2010</b>	
Frais de réception	328,63
Assurance AXA	319,55
Déclaration au Journal Officiel	43,00
Fournitures	42,98
Frais bancaires	6,00
Frais postaux	3,02
Remboursement adhésion	8,00
Adhésion relais AMAP Gironde	30,00
	<b>781,18</b>

### **Projection 2011 :**

Dépenses indexées sur l'année précédente moins l'adhésion au journal officiel

### **5- Questions/interventions diverses**

#### **→ Interventions diverses :**

- François Honton, coordinateur fromage de chèvre propose une nouvelle formule, plus libre : les adhérents pourront désormais choisir entre un contrat traditionnel (une distribution par quinzaine) et un contrat aménagé permettant une ou des commandes occasionnelles.

Gaëlle Bertoneche attire l'attention de l'assemblée sur l'importance, selon les principes de l'AMAP, d'un engagement contractuel à long terme permettant au producteur d'estimer les revenus à venir.

Jean-Claude, le producteur concerné, évoque l'augmentation de son cheptel et espère ainsi, proposer ses produits au plus grand nombre d'adhérents.

(Aucune distribution en juillet/out)
- Quelques infos données par Gaëlle concernant l'expansion du réseau AMAP :

  - Le Haillan  
Nouvelle Amap au cœur du Haillan ayant entraîné la mobilisation de la commune : le premier chèque signé par les adhérents concernait l'achat des semences.
  - Artigues  
Le producteur d'Artigues a rejoint le réseau AMAP. Compte tenu des conditions climatiques, il a rapidement été confronté à une rupture de stock. Les adhérents ont fait le choix de maintenir leur soutien et leurs paiements, hors échange de marchandises, de manière à participer activement à la poursuite du projet.
- Grégory Hullot :  
Le fonctionnement AMAP est pour le producteur une réelle assurance d'un revenu régulier
- Laurent Marion :  
Pour des raisons climatiques, réduction du créneau réservé à la distribution du lundi au Huga de 1h à 30mn (désormais de 18h30 à 19h) jusqu'au printemps.  
Le président rappelle que les membres du bureau et coordinateurs sont tous bénévoles et remercie les adhérents pour leur participation active aux distributions.  
Le président fait part de sa démission (il reste coordinateur pour le contrat légumes).  
Le conseil d'administration reste, également, ouvert aux nouvelles candidatures.

Tiers sortant :

-Jean-Philippe Darracq  
-Jean-Louis Desvignes  
-Cécile Darracq

Les élections des nouveaux membres se feront ultérieurement lors de la prochaine réunion du bureau et du CA

La réunion a pris fin à 20h45

Suite à la présentation de Mr et Mme Gérard Labuzan producteurs de vin bio à Landuras (33) depuis 1975, appellation « le druc de Peran » les différents participants ont cordialement été invités à une dégustation œnologique suivie d'un un apéritif dinatoire.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marion', with several horizontal lines drawn through it.

**Laurent MARION**

**La Secrétaire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cécile Darracq', with a large loop at the top and a horizontal line below.

**Cécile DARRACQ**